



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Secrétariat général DSAS
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

—
Réf: SDS/MW/IZ
Courriel: ssp@fr.ch

Aux destinataires selon la liste annexée

Fribourg, le 7 novembre 2011

Mise en consultation du projet cantonal sur la réorganisation des urgences préhospitalières

Madame, Monsieur,

Dans sa séance du 25 octobre dernier, le Conseil d'Etat a autorisé la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) à mettre en consultation les documents relatifs au projet de réorganisation des urgences préhospitalières.

Le projet qui vous est soumis est le fruit d'un travail de plusieurs années fourni par un comité de pilotage ad hoc dans lequel les principaux partenaires sont représentés. Il s'inscrit dans le cadre des réponses données à différentes interventions parlementaires. Nous vous signalons que le chapitre 2.1.1 du Rapport du 18 août 2011 sur la prise en charge des urgences préhospitalières fera l'objet d'une adaptation en fonction des chiffres de l'enquête menée actuellement par la Société de médecine du canton de Fribourg pour recenser les médecins de premier recours.

Afin de vous aider à préparer votre prise de position, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

1. Partagez-vous le point de vue qu'une bonne prise en charge des urgences préhospitalières doit s'accompagner par une médicalisation des urgences préhospitalières (pages 19 à 21, 30, 35 à 39 du rapport sur la prise en charge des urgences préhospitalières ; page 4 du rapport explicatif accompagnant l'avant-projet de loi sur les urgences préhospitalières ; art. 8 et 9 de l'avant-projet de loi) ?
2. Afin de garantir une coordination efficace dans la prise en charge des urgences préhospitalières, pensez-vous que la solution proposée de créer une association faîtière de droit privée est adéquate (pages 27, 35, 40 à 43 du rapport sur la prise en charge des urgences préhospitalières ; page 3 à 5 du rapport explicatif accompagnant l'avant-projet de loi sur les urgences préhospitalières ; art. 4 à 5 de l'avant-projet de loi, le projet de statuts de l'organisation cantonale fribourgeoise de secours) ?

Dans la négative, que proposez-vous pour assurer cette coordination ?

3. Que pensez-vous de la création d'un tri téléphonique la nuit et pendant le week-end permettant à la population d'être orientée dans sa prise en charge et offrant, par la même occasion, la possibilité de décharger les médecins de premier recours et les services d'urgence des hôpitaux (page 39 du rapport sur la prise en charge des urgences préhospitalières ; page 4 du rapport explicatif accompagnant l'avant-projet de loi sur les urgences préhospitalières ; art. 4 al. 3 de l'avant-projet de loi) ?
4. Acceptez-vous la répartition des dépenses relatives à la prise en charge des urgences préhospitalières (pages 43 du rapport sur la prise en charge des urgences préhospitalières ; page 5 à 6 du rapport explicatif accompagnant l'avant-projet de loi sur les urgences préhospitalières ; art. 12 de l'avant-projet de loi) ?

Si non, quelle répartition proposez-vous ?

La présente lettre ainsi que la documentation relative à la consultation est également disponible, en français et en allemand, sur le site internet de la Direction (<http://admin.fr.ch/dsas> → En consultation).

Nous vous saurions gré de faire parvenir votre prise de position d'ici à la **fin janvier 2012** par courrier au Service de la santé publique, route des Cliniques 17, 1701 Fribourg, ou par courriel à SSP@fr.ch. Pour toute question et pour tout renseignement complémentaire concernant les documents mis en consultation, vous pouvez prendre contact avec Mme Magdalena Wicki (tél. 026/305.29.22).

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat

Annexes

Liste des destinataires de la consultation
Rapport sur la prise en charge des urgences préhospitalières
Rapport explicatif accompagnant l'avant-projet de loi sur les urgences préhospitalières
Avant-projet de loi sur les urgences préhospitalières
Projet de statuts de l'organisation cantonale fribourgeoise de secours